

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 septembre 2023

Présents : BERTHELOT Aurélien, M. PERE Michaël, LYS Pascal, GUERIN Alain, DAVID Alexandra, FLUTRE Patrice, PESQUERA Juan, ROBINAUD Alexandra, JOUSSET BOUCHERIT Nathalie, Mme LYS-DÉDOUCHE Emmanuelle, Madame RALITE Séverine,

Absent : M. ANTUNES Mickaël.

Absent excusé :

Pouvoir :

Convocation : le 06 septembre 2023

Secrétaire de séance : M. FLUTRE Patrice

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1- Approbation du compte-rendu du 05 juin 2023 :

Le compte rendu du 05 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Contrat de proximité :

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (11 voix pour) et :

- Approuve le contrat de proximité de la CDC de Gémozac
- Autorise monsieur le Maire à signer le contrat de proximité au nom de la commune
- Approuve la nécessité d'être représenté

3- Vente du tracteur tondeuse :

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (11 voix pour) et :

- Autorise la vente du tracteur tondeuse pour la somme de 350 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à la vente

4- DM constat vente tracteur tondeuse et travaux cour école :

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (11 voix pour) et :

- Autorise monsieur le Maire à effectuer la DM suivante :

| INVESTISSEMENT | | | |
|--|-----------------|---|-----------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| <i>Article(Chap) - Opération</i> | <i>Montant</i> | <i>Article(Chap) - Opération</i> | <i>Montant</i> |
| 020 (020) : Dépenses imprévues | -3 000,00 | 21578 (040) : Autre matériel et outillage de voirie | 2 100,00 |
| 192 (040) : Plus ou moins-values sur cessions d'immob. | 1 750,00 | | |
| 2128 (21) : Autres agencements et aménagements de terrains | 3 000,00 | | |
| Total dépenses : | 1 750,00 | Total recettes : | 2 100,00 |

| FONCTIONNEMENT | | | |
|---|-----------------|---|-----------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| <i>Article(Chap) - Opération</i> | <i>Montant</i> | <i>Article(Chap) - Opération</i> | <i>Montant</i> |
| 675 (042) : Valeurs comptables des immobilisations cédées | 2 100,00 | 7761 (042) : Diff.sur réalisations (+) transférées en invest. | 1 750,00 |
| Total dépenses : | 2 100,00 | Total recettes : | 1 750,00 |
| Total Dépenses | 3 850,00 | Total Recettes | 3 850,00 |

5- Délégation de la décision d'admission en non-valeur somme de – 100 € :

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (11 voix pour) et :

- Autorise Monsieur le Maire à prononcer des admissions en non-valeur jusqu'à 100 euros sans délibération
- Prend acte qu'un compte rendu des décisions du maire sera délivré au moins une fois par an

6- Suite à donner pour l'emploi d'un deuxième agent technique :

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à la majorité des membres présents (10 voix pour 1 voix contre) et :

- Décide de créer un emploi d'agent technique de la Fonction Publique Territoriale à compter du 18 janvier 2024
- Décide que cet emploi aura une quotité de 35/35^{ème}
- Décide de supprimer le poste en contrat CAE/CUI
- Modifie le tableau des effectifs pour prendre en compte les deux décisions prises ci-dessus.

7- Passage à la M57 au 01 janvier 2024 :

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (11 voix pour) et :

- Autorise de passer à la nomenclature M57 développée au 01 janvier 2024
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce passage.

8- Organisation des commissions communales :

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (11 voix pour) et :

- Décide de réduire et/ou modifier les commissions communales non obligatoires.
- Décide de modifier la commission obligatoire d'appels d'offres et du SIVOS suite au décès de l'un de ses membres.
- Approuve le tableau récapitulatif ci-dessous

| NOMS DES COMMISSIONS | nombre de membres | noms des membres |
|--|---|---|
| OBLIGATOIRES | | |
| Appel d'offres | le maire : président 3 conseillers titulaires 3 conseillers suppléants | Aurélien BERTHELOT, Titulaires : Mickaël PÉRÉ, Pascal LYS, Alain GUERIN, Suppléants : Jean PESQUERA, Mickaël ANTUNES, Patrice FLUTRE. |
| Impôts | Le maire : président ; 6 membres titulaires 6 membres suppléants | Titulaires : Mickaël PERE, Pascal LYS, Alain GUERIN, Nathalie JOUSSET-BOUCHERIT, Alexandra DAVID, Séverine RALITE Suppléants : Claire BERTHOMME, Alexandra ROBINAUD, Patrice FLUTRE, Mickaël ANTUNES, Olivia PESQUERA-MAS |
| COMMUNALES | | |
| Bâtiments communaux, Patrimoine, urbanisme et Cimetière | 6 membres | Aurélien BERTHELOT, Responsable : Pascal LYS , Alain GUERIN, Mickaël PÉRÉ, Patrice FLUTRE. Alexandra ROBINAUD |
| Voirie | 5 membres | Aurélien BERTHELOT, Responsable : Mickaël PÉRÉ, Pascal LYS , Alain GUERIN, Juan PESQUERA |
| Affaires Culturelles, Sociales, Associatives et Animations | 7 membres | Aurélien BERTHELOT, Responsable : Alain GUERIN, Séverine RALITE, Jean PESQUERA, Alexandra DAVID, Alexandra ROBINAUD, Nathalie JOUSSET-BOUCHERIT |
| Communication et Nouvelles Technologies | 5 membres | Responsable : Aurélien BERTHELOT, Alain GUERIN, Patrice FLUTRE, Nathalie JOUSSET-BOUCHERIT, Alexandra DAVID |
| Finances | 5 membres | Responsable : Aurélien BERTHELOT, Mickaël ANTUNES, Jean PESQUERA, Patrice FLUTRE. |
| menus | 6 membres | Aurélien BERTHELOT, Mickaël ANTUNES, Christine GODET, Annabelle CARDINAL, Elodie JOURDAN, Alexandra DAVID |
| INTERCOMMUNALES | | |
| communauté de commune | Le Maire ; 1er Adjoint + 2 conseillers pour les commissions internes | Aurélien BERTHELOT, Mickaël PERE ; Commission finances : Aurélien BERTHELOT, Patrice FLUTRE ; Commission éducation : Aurélien BERTHELOT, Alexandra DAVID |
| Saintonge romane | 1 titulaire ; 1 suppléant | Titulaire : Pascal LYS, Suppléant : Patrice FLUTRE |
| syndicat informatique | 1 titulaire ; 2 suppléant | Titulaire : Aurélien BERTHELOT, Suppléant : Emmanuelle LYS-DEDOUCHE , Pascal LYS |
| CNAS | 1 délégué | Aurélien BERTHELOT |
| SDEER | 1 délégué | Mickaël PÉRÉ |
| SIVOS | le Maire : Président ; 6 membres titulaires | Aurélien BERTHELOT, Alexandra, DAVID, Pascal LYS, Jean PESQUERA, Mickaël ANTUNES, Séverine RALITE, Patrice FLUTRE |
| SYNDICAT DES CHEMINS | 1 titulaire | Mickaël PÉRÉ |
| CORRESPONDANT DEFENSE | 1 titulaire | Patrice FLUTRE |

9- Révision des loyers des logements communaux pour l'année 2024 :

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (11 voix pour) et :

- Décide qu'aucune augmentation ne sera appliquée sur le montant des loyers communaux pour l'année 2024 au vu des conditions inflationnistes du moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.